



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prets

Question écrite n° 47312

Texte de la question

M. Nicolas Sarkozy attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les difficultés que les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ont actuellement pour obtenir des prêts auprès des établissements bancaires. En effet, il a observé que ces établissements excluent systématiquement ces personnes, alors même qu'elles pourraient soutenir la consommation. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu d'intervenir auprès de ces établissements afin qu'ils modifient leur comportement.

Texte de la réponse

D'une manière générale, les établissements de crédit sont seuls responsables des risques qu'ils acceptent et sont de ce fait libres de leurs décisions en matière de concours financiers. Ils ont ainsi toute latitude pour accorder ou refuser les concours demandés par leurs clients, en fonction de l'appréciation qu'ils portent sur leur situation et sur les garanties offertes. Des lors, il appartient à chaque client de faire jouer la concurrence à son profit, en s'adressant aux établissements de crédit dont la politique de distribution de prêts est plus dynamique ou bien de se munir, dans la mesure du possible, des garanties susceptibles de conduire à une appréciation favorable de la part de la banque. Enfin, les relations entre un établissement de crédit et sa clientèle relevant du droit privé, l'administration ne peut intervenir en faveur d'une catégorie particulière de clients auprès d'un ou de plusieurs de ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Sarkozy Nicolas](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47312

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 181

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1787